

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1710

présenté par
Mme Colombier

ARTICLE ADDITIONNEL

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 99, insérer l'alinéa suivant :

« Dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité d'une loi de programmation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, afin d'intégrer une diplomatie renforcée dans la politique générale de défense et de sécurité de la France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La diplomatie est essentielle à la remontée en puissance de nos armées.

Trop souvent oubliée, elle constitue pourtant la finalité d'une armée remontée en puissance.